PRESSES
UNIVERSITAIRES
DE FRANCE

Joël Le Gall
Marcel Le Glay

L'Empire romain (1)

Le Haut-Empire, de la bataille d'Actium à la mort de Sévère-Alexandre (31 av. J.-C.-235 apr. J.-C.)

1466968 93

L'EMPIRE ROMAIN

★

8° J
14762
(1)

NVI 146948

La collection « Peuples et Civilisations » a été fondée en 1924
par Louis Halphen et Philippe Sagnac
qui en ont assuré la direction jusqu'à leur disparition.
Cette œuvre a été poursuivie depuis 1965
par Maurice Crouzet, lui-même disparu en 1973.
Nous souhaitons ici leur rendre hommage.

L'Editeur

PEUPLES ET CIVILISATIONS

L'EMPIRE ROMAIN

TOME 1

LE HAUT-EMPIRE
de la bataille d'Actium
(31 av. J.-C.)
à
l'assassinat de Sévère Alexandre
(235 ap. J.-C.)

JOËL LE GALL et **MARCEL LE GLAY**
Professeurs à la Sorbonne

PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

DL- 1211 1992-33347

ISBN 2 13 044280 3
ISSN 0768 5246

Dépôt légal — 1re édition : 1987, décembre
2e édition mise à jour : 1992, août

© Presses Universitaires de France, 1987
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

AVANT-PROPOS

L'histoire des premiers siècles de notre ère en Occident est celle de l'empire constitué par la République romaine au cours de l'époque précédente, complété et affermi par Auguste, auquel ses successeurs n'ont ajouté que quelques territoires relativement secondaires. Cet empire a vécu pratiquement isolé, en n'ayant que des notions fort vagues sur le reste de l'Europe, sur l'Asie lointaine, sur l'Afrique au-delà du grand désert et, bien sûr, en ignorant complètement le reste du monde.

Il a mené une vie généralement tranquille, sous la protection des légions et de leurs corps auxiliaires qui veillaient à ses frontières : « immensa maiestas pacis romanae » *(= l'immense majesté de la paix romaine), disait déjà Pline l'Ancien ! Effectivement l'Occident n'a jamais connu une paix aussi profonde et pendant aussi longtemps ; elle lui a permis de développer des institutions, un droit, une langue, une littérature, un art et, en général, une civilisation aux origines diverses, qui ont profondément influencé la vie et les façons de penser de l'Europe médiévale et moderne ; aujourd'hui elle influence même les idées du monde entier sans qu'on en ait toujours conscience.*

Des manuels avaient permis, voici un demi-siècle, aux étudiants de langue française de prendre contact, à un haut niveau, avec les connaissances de l'époque concernant l'Antiquité — parmi eux figurait L'Empire romain *d'Eugène Albertini —, mais depuis lors les connaissances se sont prodigieusement enrichies et l'évolution scientifique a diminué l'importance trop exclusive accordée autrefois à l'Histoire dite « événementielle » au profit de l'Histoire dite « totale ». Bien que la nature de sa documentation ne permette pas à l'Histoire de l'Antiquité de se prêter à cette évolution autant qu'à celle de périodes plus récentes, elle suit cependant ce mouvement, qui a parfois conduit à des exagérations et a suscité, en conséquence, une réaction, mais qui comporte des éléments très positifs.*

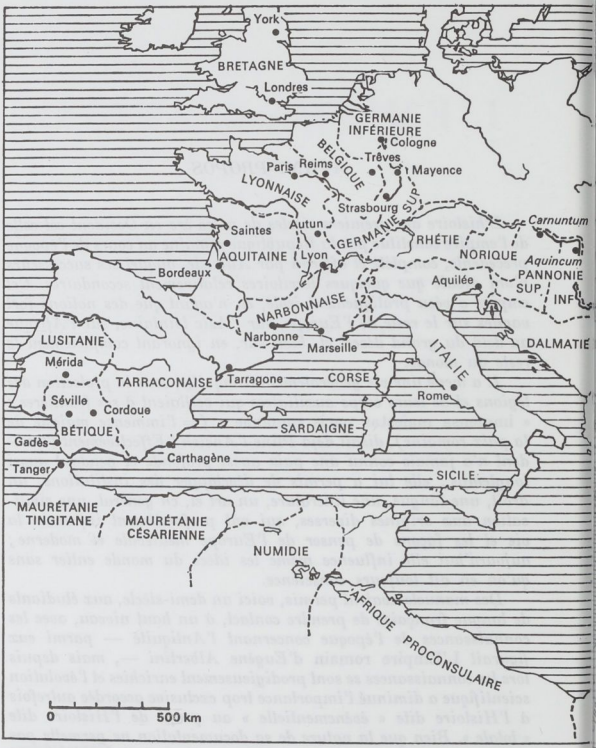
York
BRETAGNE
Londres
GERMANIE INFÉRIEURE
Cologne
BELGIQUE
Trèves
Paris
Reims
Mayence
LYONNAISE
Strasbourg
GERMANIE SUP.
Carnuntum
Saintes
Autun
RHÉTIE
NORIQUE
Aquincum
AQUITAINE
Lyon
PANNONIE SUP.
Bordeaux
Aquilée
INF.
NARBONNAISE
Narbonne
Marseille
LUSITANIE
DALMATIE
Mérida
ITALIE
TARRACONAISE
Tarragone
CORSE
Rome
Séville
Cordoue
SARDAIGNE
BÉTIQUE
Gadès
Carthagène
Tanger
SICILE
MAURÉTANIE TINGITANE
MAURÉTANIE CÉSARIENNE
NUMIDIE
AFRIQUE PROCONSULAIRE
0
500 km

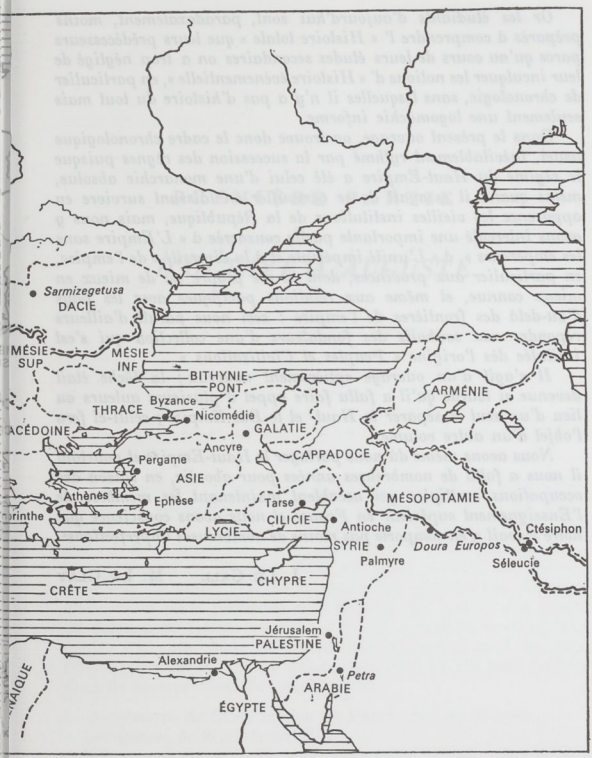

L'Empire romain au Ier et au IIe siècle de notre ère
1 : Alpes Maritimes ; 2 : Alpes Cottiennes ; 3 : Alpes Grées

Or les étudiants d'aujourd'hui sont, paradoxalement, moins préparés à comprendre l' « Histoire totale » que leurs prédécesseurs parce qu'au cours de leurs études secondaires on a trop négligé de leur inculquer les notions d' « Histoire événementielle », en particulier de chronologie, sans lesquelles il n'y a pas d'histoire du tout mais seulement une logomachie informe.

Dans le présent ouvrage, on trouve donc le cadre chronologique usuel, inévitablement rythmé par la succession des règnes puisque le régime du Haut-Empire a été celui d'une monarchie absolue, même quand il essayait de se camoufler en laissant survivre en apparence les vieilles institutions de la République, mais nous y avons intercalé une importante partie consacrée à « L'Empire sans les empereurs », à « L'unité impériale et à la diversité » de l'empire, en particulier aux provinces, dont la vie propre est de mieux en mieux connue, et même aux relations pacifiques avec les pays d'au-delà des frontières de l'empire : ceci nous paraît d'ailleurs répondre aux souhaits des fondateurs d'une collection qui s'est intitulée dès l'origine « Peuples et Civilisations ».

Il s'agit d'un ouvrage entièrement nouveau ; la tâche était devenue si lourde qu'il a fallu faire appel à plusieurs auteurs au lieu d'un seul et séparer le Haut- et le Bas-Empire ; celui-ci fera l'objet d'un autre volume.

Nous avons même dû nous partager le Haut-Empire et pourtant il nous a fallu de nombreuses années pour aboutir, en raison des occupations multiples qui accablent maintenant les membres de l'Enseignement supérieur en France et nous avons conscience que notre travail n'en comporte pas moins de nombreuses imperfections[1].

J. Le Gall M. Le Glay

1. Les abréviations utilisées dans les bibliographies sont celles de *L'Année philologique*.

PREMIÈRE PARTIE

D'OCTAVE A AUGUSTE

CHAPITRE PREMIER

IMPORTANCE DE LA VICTOIRE D'OCTAVE SUR ANTOINE

I. — ... AUX YEUX DES CONTEMPORAINS.

— 2 septembre 31 av. J.-C., la victoire d'Actium ;
— 1er août 30 av. J.-C. : la prise d'Alexandrie ;
— au début de 29 av. J.-C. : la fermeture du Janus ;
— les 13, 14 et 15 août 29 av. J.-C. : les trois triomphes d'Octave.

La succession rapide de ces dates frappa vivement les contemporains. A première vue, elles ne marquaient que la fin d'une guerre civile assez brève et même moins dramatique que celles qui l'avaient précédée car le parti vaincu avait probablement compté moins de Romains dans ses rangs pendant les derniers mois que les partis vaincus au cours des précédentes, au point qu'on avait pu la présenter sans trop de mal comme une guerre de défense de Rome contre l' « Orient » maléfique et surtout contre l'Egypte, mais les contemporains eurent tout de suite l'impression que la victoire d'Octave mettait fin à la série terrible dont ils désespéraient de voir le terme :

— guerres de César contre les Pompéiens de 49 à 45,
— guerre de Modène en 43,
— guerre entre le Second Triumvirat et les républicains en 42,
— guerre de Pérouse en 41-40,
— guerre entre Octave, mal soutenu par Antoine, et Sextus Pompée en fait de 42 à 36,

au total vingt années de guerres civiles pratiquement ininterrompues, qui avaient succédé à vingt années à peine moins tragiques, qu'avaient marquées :

— l'équipée de Lépide — le père du futur triumvir — en 78 ;
— la guerre de Sertorius de 80 à 71 ;
— la guerre de Spartacus de 73 à 71 ;
— la conspiration de Catilina en 63 ;
— les bagarres entre les bandes de Clodius et de Milon de 58 à 52 ;

et auparavant il y avait eu :

— les émeutes suscitées par Saturninus et Glaucia ;
— la guerre sociale de 90 à 88 et même 83 ;
— les luttes sanglantes entre Marianistes et Syllaniens de 88 à 78.

En fait depuis l'assassinat de Tiberius Gracchus en 133 av. J.-C. et celui de son frère Caius en 121, les Quirites et les Italiens, tout en menant des guerres étrangères dont certaines avaient été de première importance — contre les Cimbres et les Teutons, contre Mithridate — n'avaient cessé de s'opposer les uns aux autres et de se déchirer dans des luttes fratricides, sanglantes et ruineuses, qui avaient souvent eu pour principales causes les rivalités entre les grands personnages qui prétendaient diriger la République : l'aristocratie romaine en avait été la principale victime mais les masses, mobilisées, chassées de leurs terres pour qu'elles fussent données aux vétérans des armées victorieuses, en avaient profondément souffert elles aussi, or la victoire d'Octave était si complète, il était si clairement impossible qu'un autre ambitieux vînt la lui disputer, au moins dans l'immédiat, qu'elle mettait fin aux yeux de tous à ce siècle d'incertitudes et de difficultés, de sang et de larmes ; ce terme serait définitif si les dieux lui donnaient le temps et la sagesse nécessaires pour remettre la République en état de durer...

II. — ... AUX YEUX DE L'HISTOIRE.

L'histoire confirme cette impression en accordant à l'événement une plus grande importance encore parce qu'elle bénéficie du recul du temps. Elle sait que la victoire d'Octave — qui allait recevoir dès le 16 janvier 27 av. J.-C. le *cognomen* d'Au-

guste — n'a pas marqué seulement la fin de ces drames, mais qu'elle a été surtout le point tournant le plus important de toute l'histoire de Rome, car elle a mis fin en même temps à la seconde grande période de cette histoire : l'époque royale se perdait dans la nuit des temps, à son tour la République allait s'effacer et sur ses ruines allait surgir une nouvelle monarchie d'un type particulier, l'Empire, qui régirait Rome et le Monde pendant un demi-millénaire, dont le prestige traverserait ensuite le Moyen Age et l'époque moderne jusqu'à l'aube de l'époque contemporaine.

Octave a été à la fois le bénéficiaire et l'agent de cette transformation : ce fut une grande chance pour Rome et pour son Empire parce qu'il se révéla un homme de génie et parce que le destin lui accorda le temps nécessaire, mais si le vainqueur avait été un autre, Rome n'en fût pas moins devenue une monarchie — probablement différente, peut-être moins durable — car les vieilles institutions républicaines ne correspondaient plus aux besoins de l'époque.

Des institutions périmées : la cité-Etat

Sans doute avait-on tenté de les y adapter : ce souci avait commandé, en particulier, certaines des modifications que leur avait apportées Sylla cinquante ans plus tôt, mais rien n'avait été changé au fond des choses. Elles restaient celles d'une « cité », c'est-à-dire d'un Etat limité à une ville et à un territoire restreint, à une population civique de quelques milliers d'hommes ou tout au plus de quelques dizaines de milliers, dont un nombre suffisant pour paraître représenter l'ensemble pouvait se réunir sur une place publique afin de voter les grandes décisions qu'exigeait la vie de l'Etat. Cette conception paraît singulièrement étriquée aux modernes, mais elle dominait depuis toujours le monde antique, aussi bien chez les Sémites et les Celtes que chez les Hellènes et les Italiques ; seule l'Egypte était un grand Etat unitaire dont les « nomes » avaient perdu le souvenir de leur indépendance première depuis des millénaires, ce qui lui valait de paraître une incompréhensible anomalie ; on ne comprenait guère mieux les grands empires qui avaient submergé les cités orientales sans les faire disparaître, tel celui des rois séleucides, le dernier en date et, partant, le mieux connu. Cette conception de la cité-Etat avait suscité partout des institutions analogues, bien qu'elles eussent eu, naturellement, des caractères propres

selon les civilisations, les époques et les cités : dans toutes on trouvait un roi ou des magistrats, un conseil, une assemblée du peuple.

Les comices romains et l'extension de la cité romaine

A Rome sous la République, l'assemblée du peuple, c'étaient les comices centuriates et tributes, dans lesquels les citoyens étaient groupés en unités de vote, centuries ou tribus. Ces comices votaient les lois et élisaient les magistrats pour un an et sans qu'ils pussent être réélus, du moins dans l'immédiat. Le conseil était le Sénat : Sylla avait porté son effectif à six cents membres et décidé en même temps qu'y entreraient automatiquement tous les anciens magistrats à partir de la questure, c'est-à-dire de la magistrature par laquelle débutait le *cursus honorum* ; ce faisant il avait régularisé et légalisé la vieille pratique qui faisait du Sénat la réunion des anciens magistrats : le recrutement du conseil dépendait donc, quoique indirectement, des élections, et comme les sénateurs étaient inscrits sur l'*album* du Sénat dans l'ordre hiérarchique décroissant de la dernière magistrature qu'ils avaient revêtue et qu'ils donnaient leur avis selon cet ordre, l'autorité de chaque sénateur en dépendait également. Nos contemporains ont tellement souligné les vices du système électoral romain que nous croirions volontiers que toutes les élections étaient acquises d'avance : ce serait là une sérieuse erreur car les compétitions électorales restaient ouvertes et vives, sauf lorsqu'apparaissaient des conditions très particulières comme l'intervention de César pendant sa dictature, ou celle des triumvirs du Second Triumvirat.

C'est donc par le vote des lois et par les élections que le citoyen romain exerçait ses prérogatives politiques ; comme dans toutes les autres cités antiques, il ne pouvait exprimer son vote qu'en participant effectivement à l'assemblée, car on ignorait le vote par correspondance et le système représentatif, mais depuis la Guerre Sociale les citoyens de presque toutes les cités de la péninsule italienne étaient citoyens romains, tous ceux de la Gaule transpadane l'étaient devenus au moins en 49 av. J.-C., or il y a 750 km de *Regium* (Reggio de Calabre) à Rome et 670 km depuis *Mediolanum* (Milan) et que dire des citoyens de plus en plus nombreux qui habitaient dans les provinces ? César avait entrepris, Auguste et Agrippa achèveront, la construction au Champ de Mars d'une immense enceinte

destinée à la réunion et aux votes des comices, les *Saepta Iulia*, dont on estime qu'elle avait été prévue pour 70 000 participants : chiffre énorme, dérisoire pourtant en face de celui du cens de 28 av. J.-C. : 4 063 000 citoyens.

Les institutions de la République reposaient donc désormais sur une fiction car ces comices ne représentaient plus vraiment le Peuple romain, leurs élus n'étaient plus ses élus, les lois qu'ils votaient n'émanaient plus de sa volonté et, puisqu'on ignorait tout procédé permettant au citoyen d'exercer ses droits sans être présent, à la République il n'y avait pas d'autre alternative que la Monarchie.

L'empire territorial condamnait, lui aussi, la République

En même temps qu'elle devenait un grand Etat par le nombre de ses citoyens et par leur dispersion, Rome avait constitué un immense empire territorial qui comprenait des « provinces » aussi bien en Afrique et en Asie qu'en Europe ; depuis les conquêtes de Pompée et de César qui avaient complété les « Grandes Conquêtes » du siècle précédent, cet empire s'étendait de la Palestine à l'estuaire du Rhin, des colonnes d'Hercule au Bosphore. La République avait fait peu d'efforts pour l'organiser et pour le défendre : depuis Sylla seulement, il y avait régulièrement à la tête de chaque province un promagistrat, proconsul ou propréteur, qui restait en charge une année ou plusieurs, mais la principale préoccupation de ce magistrat et de son entourage était trop souvent de s'enrichir aux dépens des indigènes pour lesquels ils éprouvaient généralement un mépris qu'ils ne dissimulaient guère.

Parfois des provinciaux osaient accuser devant la *quaestio perpetua de repetundis* (= tribunal permanent chargé des affaires de concussion) après sa sortie de charge un gouverneur qui les avait par trop pressurés, mais le procès devenait vite une affaire de politique intérieure romaine et ni les juges, ni l'opinion publique ne se souciaient beaucoup des plaignants. Même les menaces militaires qui pesaient parfois sur la domination romaine étaient difficilement prises au sérieux : tout se passait si loin et Rome avait tellement l'habitude de la victoire !

Mal administré, mal exploité, mal défendu, sans liens affectifs entre Rome et ses sujets, l'empire territorial était une construction fragile ; les guerres civiles romaines avaient révélé à la fois ses immenses possibilités et les dangers latents que recélait cette

incurie : la République, avec ses magistrats annuels, son Sénat qui ne pouvait agir parce qu'il n'avait aucun pouvoir d'initiative et qu'il était trop nombreux, était incapable de réagir, d'élaborer une réorganisation administrative et militaire, une politique cohérente à l'égard de ses sujets ; seul un pouvoir fort et durable pourrait y parvenir — et ce pouvoir fort ne pourrait être que celui d'un monarque, comme le reconnaissaient plus ou moins les adeptes des écoles philosophiques, stoïciens et épicuriens.

De tout cela les contemporains n'avaient qu'une conscience vague. Quelques-uns cependant comprenaient que la grandeur de Rome ne consistait plus désormais à conquérir le monde, puisque c'était fait, mais à lui assurer les bienfaits de la paix.

L'évolution des institutions militaires empêchait tout retour en arrière

Le caractère essentiel de cette monarchie inévitable allait être déterminé par l'évolution des institutions militaires. L'armée romaine restait en principe une armée de citoyens mobilisés pour une campagne ; en fait, depuis Marius et même avant lui, bien des soldats étaient des volontaires qui s'engageaient et se réengageaient avec l'espoir de piller les vaincus — voire les alliés — et, depuis Sylla, d'obtenir à leur démobilisation une propriété foncière qui leur assurerait ensuite une vie aisée ; cette prétention avait été à l'origine des pires difficultés intérieures de l'Italie jusqu'au lendemain d'Actium : parce que la République n'avait pas su la satisfaire, les armées avaient attaché leurs espoirs à l'ambition de leurs généraux et accepté de devenir des armées de guerre civile sous leurs ordres afin d'en faire les maîtres de l'Etat et qu'ensuite le vainqueur satisfît leurs exigences, fût-ce en piétinant le droit et la morale. Toujours les autorités légales, les magistrats, le Sénat, les comices, avaient dû s'incliner : le monarque ne pourrait donc être qu'un chef militaire.

CHAPITRE II

LES SUITES IMMÉDIATES D'ACTIUM

La flotte d'Antoine...

En s'élançant à la poursuite de Cléopâtre au fort de la bataille d'Actium, Antoine avait scellé le sort de sa flotte et de son armée. Selon la tradition qui a triomphé, ses équipages continuèrent pourtant à combattre avec vaillance, même quand Octave, pour en finir, eut donné l'ordre d'employer contre eux le feu, la plus terrible des armes de la guerre sur mer : ils luttèrent jusqu'à la nuit qu'il dut passer sur sa galère sans pouvoir se faire ramener à terre ; selon une autre tradition, la bataille n'aurait pas eu ce caractère épique, une partie de la flotte aurait même refusé de quitter son mouillage. Peu importe, le résultat était là : les vaisseaux qui n'avaient pas été détruits ou pris de vive force le furent le lendemain à ce mouillage qu'ils n'avaient pas quitté ou sur lequel ils avaient été rejetés ; seule l'escadre égyptienne échappa au désastre, car le détachement qu'Octave envoya à sa poursuite ne put la rejoindre.

... et son armée

L'armée de terre d'Antoine avait à sa tête P. Canidius Crassus : c'était un rude soldat, qui avait certainement pris part à la Guerre des Gaules, c'était aussi un Antonien de la première heure, dès l'époque de la guerre de Modène ; après la paix de Brindes, il était devenu consul suffect pour représenter son parti auprès de l'Octavien Balbus ; puis il avait été un des meilleurs généraux d'Antoine en Orient, spécialement en Arménie ; avant l'ouverture des opérations en 31, acceptant la guerre devant laquelle hésitaient encore certains de ses collègues, il avait défendu l'alliance avec Cléopâtre. Il eût voulu maintenant que l'armée fît retraite vers la Macédoine, mais

l'armée se savait en position difficile et avait vu à peu près tous les autres grands chefs passer à l'ennemi avant la bataille ; des contingents orientaux en avaient fait autant : les Octaviens avaient été frappés en particulier par la vue de deux mille cavaliers galates qui étaient venus vers eux en chantant les louanges de César — du père ? du fils ? des deux sans doute — à la manière dont les Celtes avaient coutume de chanter les louanges de leurs rois en marchant au combat. L'armée refusa de suivre Canidius, qui dut s'enfuir, les autres contingents orientaux partirent pour rentrer chez eux, les légions attendirent quelques jours, probablement en négociant, puis elles se rendirent et Octave les accepta dans son armée.

Les difficultés d'Octave

C'était un beau succès, obtenu sans verser de sang, surtout de sang romain, mais il pouvait devenir très vite dangereux. Octave se hâta de démobiliser tous les légionnaires hors d'âge et de les renvoyer en Italie ; il dispersa les autres, dont beaucoup allèrent renforcer les armées qui combattaient en pays barbare, en Gaule ou en Illyricum.

On ne savait pas ce qu'était devenu Antoine : en attendant de l'apprendre, Octave mit la main sur la Grèce et la Macédoine, sans y rencontrer la moindre opposition, semble-t-il, et commença à s'occuper de l'Asie Mineure : de toute manière, la campagne devrait se continuer par une offensive contre l'Egypte et les perspectives d'enrichissement qu'ils entrevoyaient suffisaient à assurer l'obéissance des soldats qu'il avait conservés sous ses ordres directs.

Octave exigeait maintenant des contributions des cités et des dynastes qui se soumettaient à lui — mais il avait démobilisé les vétérans si vite qu'il n'avait pu leur donner aucune gratification : passe encore pour ceux d'Antoine, parce qu'ils étaient vaincus, mais il se doutait bien que les siens ne l'accepteraient pas aisément : il avait donc renvoyé Agrippa en Italie sous un prétexte quelconque, parce que Mécène, qu'il y avait laissé comme fondé de pouvoir, ne lui paraissait pas capable de calmer une agitation de ce genre. De fait elle éclata et même la présence d'Agrippa ne suffit pas : Octave était à Samos lorsqu'il en fut informé, la mauvaise saison était survenue, on était en plein *mare clausum* (= fermeture de la mer), pourtant il dut faire le voyage de Brindes, en essuyant deux grosses tempêtes

en mer Ionienne. Il n'y resta que vingt-sept jours : le Sénat s'y rendit en corps avec tous les magistrats — sauf deux préteurs et les dix tribuns de la plèbe qui restèrent à Rome pour y assurer la permanence —, les chevaliers et de très nombreuses délégations ; les vétérans, eux-mêmes, se laissèrent entraîner, d'autant qu'il leur accorda quelques substantiels avantages : des terres aux dépens des cités italiennes qui étaient restées fidèles à Antoine, de l'argent ; comme il manquait encore de fonds, il mit en vente ses biens et ceux de ses amis ; il n'y eut, naturellement, aucun acquéreur, et la plupart des vétérans durent se contenter de promesses. Octave revêtit à Brindes son sixième consulat, puis il repartit pour l'Asie, mais cette fois il fit traîner ses vaisseaux à travers l'isthme de Corinthe, peut-être en utilisant le vieux *diolcos*. La deuxième partie de la guerre allait bientôt commencer.

Antoine et Cléopâtre pendant l'hiver 31-30

Pendant les onze mois qui suivirent Actium, Cléopâtre et Antoine tentèrent désespérément de trouver une issue par la négociation, par la guerre ou par la fuite ; la légende qui prétendit ensuite qu'ils n'avaient songé qu'à reprendre à Alexandrie la « vie inimitable » est fausse : si la vie reprit quelque éclat dans les palais royaux d'Alexandrie pendant l'hiver 31-30, ce fut sans doute pour donner le change. Toutes leurs tentatives échouèrent, soit par la volonté, irréductible bien que dissimulée, d'Octave, soit par les abandons qu'entraînait leur défaite ; elles échouèrent aussi par la mésentente latente entre un Antoine sincèrement attaché à Cléopâtre, mais qui restait un général romain, et une Cléopâtre, peut-être attachée à lui, elle aussi, mais qui restait avant tout une reine lagide luttant pour la sauvegarde de son diadème et de son indépendance tout en songeant à l'installation de ses enfants ; leurs actions furent mal coordonnées et même se contrarièrent.

Après avoir fui la bataille, ils avaient fait relâche sur la côte du Péloponnèse et s'y étaient réparti les tâches. Cléopâtre était rentrée directement à Alexandrie où, en son absence, avait régné l'agitation ; comme elle connaissait ses Alexandrins, elle avait eu la précaution de faire couronner de fleurs les proues de ses navires et de faire entonner des chants de triomphe à ses équipages pour entrer au port ; la vérité avait pourtant été bientôt connue, suscitant une reprise de l'agitation qui avait

donné à la reine l'occasion de faire périr quelques-uns des principaux citoyens d'Alexandrie et de confisquer leurs biens, puis elle s'était mise à amasser systématiquement un nouveau trésor de guerre, même aux dépens de ceux des dieux. Antoine avait gagné la Cyrénaïque où L. Pinarius Scarpus commandait quatre légions ; Pinarius relevait de lui, mais c'était aussi un neveu de César que le dictateur avait couché sur son testament, et qui avait renoncé à sa part en faveur d'Octave : il refusa de recevoir son chef, Antoine dut rentrer à Alexandrie sans avoir rien obtenu et l'armée de Cyrénaïque constitua désormais une grave menace pour l'Egypte.

Antoine et Cléopâtre s'efforcèrent tout de même de préparer des forces importantes : la flotte égyptienne fut renforcée, des troupes de terre furent reconstituées, ils demandèrent de l'aide aux peuples et aux rois voisins. En même temps ils faisaient des préparatifs pour s'enfuir vers l'Espagne — comme les Pompéiens l'avaient fait après Thapsus et avec la même intention — ou vers les côtes égyptiennes de la mer Rouge. Ils tentèrent également de négocier avec Octave et sans doute de soudoyer son entourage ; c'est là que leur mésentente apparut clairement à leur adversaire : Octave garda les présents d'Antoine sans lui faire aucune réponse, même quand Antoine lui livra P. Turullius, meurtrier de César, et lui envoya son fils aîné Antyllus comme négociateur. Octave accepta également les présents de Cléopâtre mais lui répondit, officiellement en termes vagues, en secret en l'invitant à faire disparaître Antoine.

L'offensive contre l'Egypte

A la belle saison 30, les troupes d'Octave se mirent en marche en direction de l'Egypte. Les quatre légions de Pinarius Scarpus s'avancèrent par la côte du désert : elles étaient commandées maintenant par C. Cornelius Gallus, un chevalier issu d'une famille indigène de Narbonnaise ou peut-être de Cisalpine, qui avait d'abord poursuivi à la fois une carrière poétique et une carrière militaire, ce qui l'avait fait bien voir de Pollion au temps où celui-ci administrait la Cisalpine (41-40 av. J.-C.) ; depuis il avait abandonné la poésie, par désespoir d'amour, paraît-il, mais il avait poursuivi sa carrière militaire, probablement dans les troupes d'Antoine ; nous ignorons quand il s'était rallié à Octave. Celui-ci arrivait par l'est : le gouverneur de la Syrie, Q. Didius, était passé de son côté et lui avait donné des gages,

notamment en faisant incendier par des Arabes les navires qu'Antoine et Cléopâtre avaient fait construire sur la mer Rouge.

Antoine partit d'abord vers l'ouest où Gallus avait occupé Paraetonion (= Marsa-Matrouh) ; il subit un échec devant la place et les vaisseaux qu'il avait fait entrer dans le port y furent détruits. Apprenant qu'Octave avait pris Péluse, il revint en hâte pour défendre Alexandrie ; la rapidité de son retour lui permit de surprendre ses adversaires et de remporter un succès dans un combat de cavalerie, mais il fut vaincu dans une bataille d'infanterie devant la ville : il se retira à bord des vaisseaux et se prépara à partir pour l'Espagne.

Cléopâtre abandonne Antoine

Ayant compris que la résistance était impossible, Cléopâtre avait décidé de dissocier son sort et celui de sa monarchie de celui d'Antoine en s'appuyant sur les espoirs qu'Octave lui avait laissé entrevoir : elle avait fait livrer secrètement Péluse et elle avait fait donner, secrètement aussi, aux habitants d'Alexandrie l'ordre de ne pas défendre leur ville. Elle fit descendre à terre les équipages des vaisseaux et s'enferma dans le tombeau qu'elle s'était fait construire dans le quartier des palais royaux et où elle avait fait déposer ses trésors, puis elle fit répandre le bruit qu'elle s'y était donné la mort. Antoine voulut se tuer, mais ne réussit qu'à se blesser très grièvement : on sut bientôt que le bruit était faux, il se fit alors hisser dans le tombeau, qui était inachevé, par les palans qui servaient à monter les matériaux et expira dans les bras de Cléopâtre.

L'échec final et la mort de Cléopâtre

Le 1er août 30 les troupes d'Octave occupèrent Alexandrie. Il restait encore à la reine deux moyens de pression à son égard : la menace de détruire ses trésors et celle de se tuer à son tour, mais Octave lui envoya deux agents qui surprirent sa confiance et s'emparèrent de sa personne. On lui laissa embaumer le corps d'Antoine, puis on la ramena dans ses appartements royaux : elle y retrouva l'apparat auquel elle était accoutumée, mais elle restait sous une surveillance constante pour l'empêcher d'attenter à ses jours.

Elle craignait surtout maintenant qu'Octave la fît conduire devant son char au jour de son triomphe, comme César l'avait

fait seize ans plus tôt pour sa demi-sœur et rivale Arsinoé. Elle obtint qu'il vienne la voir, et tenta de le séduire, comme elle l'avait fait pour César et pour Antoine, mais il ne lui donna aucune assurance, ne leva même pas les yeux sur elle et lui dit seulement :

« Aie confiance, femme, et aie bon courage, il ne t'arrivera rien de mal. »

« Femme », la formule était polie — c'était l'équivalent de notre « Madame » — mais lui refusait son titre de reine et proclamait à elle seule l'annexion de l'Egypte. Cléopâtre feignit de se résigner, elle attendit que la surveillance dont elle était l'objet se relachât et dès qu'elle en eut la possibilité elle se donna la mort, soit en se faisant mordre par un aspic, soit par un autre moyen.

Ce récit traditionnel de la fin de Cléopâtre comporte des invraisemblances, il correspond au portrait de la reine que la propagande octavienne avait imposé — sans mal — aux Romains, il néglige délibérément qu'en 30 Cléopâtre avait trente-neuf ans et qu'elle était une mère de famille nombreuse, puisqu'elle avait eu quatre enfants : Ptolémée surnommé César (= Césarion), et trois enfants d'Antoine, deux jumeaux : Alexandre Hélios et Cléopâtre Sélènè, Ptolémée Philadelphe. Nous ne saurons jamais la part de la vérité et celle de l'imagination, mais l'important n'était-il pas qu'Antoine et Cléopâtre eussent disparu, que l'Egypte et ses trésors fussent à la disposition d'Octave ?

Octave, maître de l'Egypte

Cléopâtre avait associé à son pouvoir le jeune Césarion ; selon le protocole officiel, il était « le roi Ptolémée Philopator, qui est aussi César » : roi d'Egypte et fils de César, cela en faisait un personnage par trop encombrant, même si l'identité de son père était plus que douteuse : il fut rattrapé dans sa fuite et mis à mort. Le fils aîné d'Antoine et de Fulvie, Antyllus, s'était réfugié à Alexandrie au pied de la statue que Cléopâtre avait élevée au Divin Jules : on l'en arracha et on le mit à mort lui aussi ; des derniers chefs antoniens, quelques-uns périrent encore à ce moment ou un peu plus tard, tel Canidius, mais le moment était venu pour Octave de reprendre la politique de clémence dont son père adoptif s'était fait une vertu.

Ce fut d'abord à l'égard des Alexandrins : eux, et peut-être même les Egyptiens, durent verser l'équivalent du sixième de leurs biens ; Octave ajouta cela aux trésors de Cléopâtre, il put

ainsi donner à chacun de ses soldats 250 drachmes et les empêcher de piller la ville, il put également se montrer généreux vis-à-vis des sénateurs et des chevaliers qui avaient pris part à la guerre, tout en conservant lui-même des ressources très abondantes. L'Egypte fut réduite en province, mais son importance particulière lui valut aussitôt un traitement spécial : elle eut pour gouverneur un préfet d'Octave — de l'empereur plus tard — dont le premier fut Cornelius Gallus, car ce préfet ne serait qu'un chevalier ; interdiction fut faite aux sénateurs et aux chevaliers importants de pénétrer en Egypte sans autorisation, même lorsqu'ils y auraient des possessions ; ainsi ne pourraient-ils constater par eux-mêmes qu'elle avait toujours un pharaon au nom duquel les prêtres célébraient les sacrifices traditionnels, mais que ce pharaon était désormais Octave lui-même. Les Egyptiens, eux, purent constater que ce nouveau pharaon était secourable et efficace, car il fit remettre en état par ses troupes des canaux qui s'étaient envasés.

Octave quitta l'Egypte vers la fin de la belle saison 30 et passa l'hiver en Asie.

L'organisation des confins asiatiques

Il fallait réorganiser les frontières orientales de l'empire. Octave le fit aux moindres frais, par la diplomatie. Chez les Parthes, un prétendant, Tiridate, s'était soulevé contre le roi Phraate ; sans doute avait-il eu d'abord l'avantage car Octave, comme Antoine, avait essayé d'obtenir son appui, mais il avait éludé leurs demandes ; finalement vaincu après la disparition d'Antoine, Tiridate se réfugia en Syrie. Octave fit bonne mine à Phraate, vainqueur, mais emmena à Rome un fils que le roi lui avait remis en otage et permit à Tiridate de vivre en Syrie. Annexée par Antoine, la Grande Arménie avait été perdue après Actium ; Octave prétendra plus tard qu'il lui eût été possible d'en faire une province, le roi Artaxès ayant été assassiné, mais il avait préféré prendre exemple sur « la politique des ancêtres » et la confier à un autre, Tigrane ; l'installation de ce Tigrane dut être facile, car il en chargea son beau-fils, le futur empereur Tibère qui avait alors douze ans ! Il laissa aux Mèdes l'Arménie mineure : ils avaient été les alliés d'Antoine, mais ils s'entendaient mal avec les Parthes et avec les Arméniens.

A Rome le désastre de Carrhae (53 av. J.-C.) n'était pas oublié, on y parlait beaucoup d'une guerre de revanche contre

les Parthes : en fait cette politique montrait clairement qu'Octave avait d'autres soucis et qu'il était prêt à bien des renoncements pour y faire face. Qui eût pu se permettre de lui rappeler que le père de son protégé Tigrane d'Arménie était ce roi Artavasdes qui avait trahi Crassus vingt-trois ans plus tôt et devant lequel l'acteur Jason de Tralles avait dansé en brandissant la tête du triumvir ?

Cependant les habitants de l'Asie soumise à Rome voulaient lui rendre des honneurs divins : c'était devenu une coutume si banale dans le monde hellénistique qu'elle n'y signifiait plus grand-chose, mais il n'en était pas de même à Rome, aussi Octave prit-il des précautions : il permit de dédier des enceintes sacrées à Rome et à son Père — le « héros Jules » c'est-à-dire le « Divus Iulius » —, à Ephèse et à Nicée : ces cultes ne pouvaient pas choquer les Romains, ceux qui étaient installés dans le pays pourraient donc les célébrer avec les provinciaux ; des enceintes sacrées purent également être dédiées à Rome et à lui-même mais à Pergame et à Nicomédie, et le culte en fut réservé aux provinciaux.

Rome dans l'attente du retour

Rome pourtant n'était pas en reste de flagornerie. Après Actium, le Sénat et le peuple avaient décerné à Octave d'innombrables honneurs plus exceptionnels les uns que les autres ; ils avaient continué, avec plus de zèle encore, après la mort de Cléopâtre et ce flot paraissait ne plus pouvoir tarir ; sans en faire un dieu, certains en faisaient tout de même plus qu'un homme : quand ses lettres firent connaître le succès de sa politique parthe — ou du moins ce qu'il voulait qu'on considérât ainsi — on alla jusqu'à inscrire son nom à côté de ceux des dieux dans le chant des Saliens — conservé pourtant jusqu'alors d'une façon si intangible qu'il était difficile d'en comprendre la langue, tant elle était archaïque.

Certains de ces honneurs étaient peut-être d'un plus grand poids : depuis 36, il avait la sacro-sainteté tribunicienne à vie, en 30, il reçut la puissance tribunicienne, à vie également et dans un rayon plus étendu que les tribuns de la plèbe ; lorsqu'il fut devenu consul pour la cinquième fois, le 1er janvier 29, un serment spécial ratifia tous ses actes.

De tous ces honneurs, celui qu'il affecta d'apprécier le plus fut la fermeture du Janus, qui eut lieu le 11 janvier 29 : c'était

la troisième de l'histoire de Rome, la première avait eu lieu sous le roi Numa, la deuxième après la Première Guerre punique. Elle signifiait que l'empire du peuple romain, tout entier, était en paix sur terre comme sur mer — et sous-entendait qu'il devait ce bonheur exceptionnel à Octave ; des combats se poursuivaient bien encore en Gaule, en Espagne et en Thrace, mais c'était en des régions très éloignées, ces opérations ne paraissaient pas importantes et on avait vraiment le sentiment de jouir enfin de la paix.

Le retour

A la belle saison 29, Octave partit pour la Grèce et l'Italie. Peut-être est-ce à ce moment qu'un fils de Lépide tenta de mettre sur pied un complot pour l'assassiner à son retour à Rome, mais Mécène faisait bonne garde, l'imprudent fut exécuté sans procès — l'inviolabilité tribunicienne d'Octave le rendait inutile — ; le père, l'ancien triumvir, toujours grand pontife, ne quitta pas son exil de Circeii et l'affaire eut si peu d'importance à Rome qu'aucun souvenir n'en serait resté si Velleius Paterculus n'avait tenu à rendre hommage à Servilia, l'épouse de ce Lépide, qui se suicida pour ne pas lui survivre ; en Orient on instaura un culte de Rome et de *Salus*, dont le prêtre devint en 27 prêtre de Rome et d'Auguste. Maintenant tous les nobles qui avaient survécu aux crises successives s'étaient ralliés, au moins en apparence : qu'eussent-ils pu faire d'autre ? Octave se vantera plus tard d'avoir épargné tous les citoyens qui avaient demandé leur grâce !

A son arrivée à Rome, le consul suffect, Potitus Valerius Messala, offrit un sacrifice solennel « pour le salut du Peuple et du Sénat », cependant que les citoyens en offraient d'autres eux-mêmes, comme l'avait ordonné un sénatus-consulte.

CHAPITRE III

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DU RÈGNE

I. — LES SOURCES CONTEMPORAINES.

Les « Res Gestae » et les autres textes augustéens

L'origine des Res Gestae. — Auguste mourut le 19 août 14 apr. J.-C. à Nole, en Campanie. Le lendemain de l'arrivée à Rome du cortège qui avait ramené son corps, Tibère réunit le Sénat en une séance solennelle à laquelle lui-même et son fils Drusus (II), consul désigné pour le 1er janvier 15, les magistrats et les sénateurs, participèrent en tenue de deuil. Tibère avait préparé un discours qu'il fit lire en majeure partie par Drusus, après quoi les Vestales se présentèrent : elles apportaient le testament qu'Auguste avait rédigé le 3 avril 13, puis qu'il leur avait confié — comme Antoine l'avait fait jadis pour le sien —, et trois *volumina* scellés qu'il leur avait également donnés en garde. Le testament se présentait comme celui d'un particulier, mais la fortune dont il fixait le sort était celle du souverain de l'Empire ; le premier *volumen* contenait des dispositions relatives à ses funérailles, le troisième était un état de situation qui indiquait les effectifs de l'armée, le montant des fonds de l'*aerarium* et des *fisci* impériaux, celui des revenus officiels — les *vectigalia* — qui restaient à encaisser et les noms des affranchis et des esclaves responsables de ces comptes.

Le second *volumen* était un *index rerum gestarum* — c'est-à-dire une liste de ses actions — qu'Auguste avait rédigé lui-même afin qu'il fût gravé sur des tables de bronze qu'on placerait devant le tombeau monumental qu'il s'était fait construire au Champ de Mars. Trois copies de ce texte, plus ou moins mutilées, ont été découvertes en Asie Mineure. La plus importante est

celle d'Ancyre (= Ankara) qui est connue depuis 1555 : le texte latin est gravé sur les parois intérieures du pronaos d'un temple de Rome et d'Auguste, une traduction grecque l'est à l'extérieur sur un des murs du naos. A Antioche de Pisidie, c'est également dans les ruines d'un temple de Rome et d'Auguste qu'ont été retrouvés de nombreux débris du texte latin ; à Apollonie de Pisidie la traduction grecque figurait sur le devant d'une longue base qui supportait les statues d'Auguste, de Tibère, de Livie, de Germanicus et de Drusus (II). Comme les lacunes se compensent, nous disposons pratiquement du texte complet, qui constitue un document d'une valeur exceptionnelle.

La forme et le contenu. — La forme est celle des *elogia*, ces inscriptions brèves et denses que l'on gravait sur les tombeaux, sur la base des statues ou sur d'autres monuments honorifiques pour faire connaître aux passants la carrière et les actions du mort ou de la personne honorée ; l'usage en était courant à Rome dès cette époque, Auguste s'était plu à rédiger lui-même les *elogia* des grands hommes dont il avait fait placer les statues sous les portiques de son forum. Il avait adopté pour celui-ci la première personne, comme on le faisait volontiers pour les *elogia* funéraires, et il avait conservé la sécheresse que les dimensions limitées du champ épigraphique imposaient au genre. Pourtant le texte de ces *Res Gestae* était relativement long, puisqu'à Ancyre la version latine occupait six colonnes de 43 à 54 lignes de 1,20 m : il y avait tant à dire...

Le plan n'est pas très net : peut-être Octave avait-il établi une première rédaction à l'époque où il commençait à construire son tombeau — en 28 av. J.-C. — et s'était-il contenté ensuite de la compléter et de la remanier légèrement sans jamais la reprendre dans son ensemble. On peut cependant déterminer trois parties qui permettent d'avoir une vue générale du contenu : dans la première (chap. 1-15), il est surtout question des charges et des honneurs qu'Auguste a reçus ou déclinés au cours de sa carrière ; dans la seconde (chap. 15-24), des dépenses qu'il a faites pour la République et pour le peuple sur sa fortune privée ; dans la troisième, de ses actions militaires et diplomatiques (chap. 25-33) : l'ensemble est clos par les chapitres 34 et 35 qui mentionnent à nouveau des honneurs reçus, mais plus exceptionnels encore que les premiers, puisqu'il s'agit en particulier du nom d'Auguste et du surnom de Père de la Patrie. Un appendice, qui n'est pas d'Auguste, ne figurait probablement pas à

Rome, et peut-être même pas dans toutes les copies provinciales : mal rédigé, ce n'est qu'un médiocre résumé des passages du texte qui concernent les dépenses et les constructions.

Ces *Res Gestae Divi Augusti* fournissent des indications précises qu'on ne trouve nulle part ailleurs, des chiffres même et tout cela ne prête guère à la critique puisque ces indications ont été mises sous les yeux des contemporains qui pouvaient juger de leur bien-fondé. Pourtant les *Res Gestae* sont plus intéressantes encore pour l'historien par le jeu subtil de ce qu'elles disent et de ce qu'elles taisent : ce qu'elles nous révèlent en fin de compte c'est l'idée qu'Auguste a voulu laisser de lui-même et de son action — un bon citoyen au service de la République — et ce qu'il a été en réalité : le fondateur de la monarchie impériale.

Les autres textes augustéens. — Auguste avait écrit une autobiographie qu'il avait arrêtée à la guerre des Cantabres (27-25 av. J.-C.) ; elle est perdue, mais les Anciens l'ont connue et utilisée, en particulier Suétone. Nous avons de lui d'assez nombreuses lettres officielles ou privées auxquelles les écrivains postérieurs font allusion, qu'ils ont parfois transcrites, surtout Suétone, ou qui ont été transmises par des copies épigraphiques. Il en est de même pour quelques édits, parmi lesquels figurent notamment cinq édits qui avaient été gravés — en grec — sur une stèle érigée sur l'agora de Cyrène et qu'accompagne un sénatus-consulte : ces cinq édits et ce sénatus-consulte ont apporté des lumières inespérées sur l'administration des provinces et la politique d'Auguste à l'égard des provinciaux. L'apport de la papyrologie est bien moindre : la première rédaction du *Gnomon* de l'Idiologue datait de l'époque d'Auguste, mais celle que nous possédons est un remaniement du second siècle ; un papyrus a révélé récemment une partie de l'éloge funèbre d'Agrippa prononcé par l'empereur, il est malheureusement très mutilé.

La numismatique et l'archéologie

L'apport de la numismatique à l'histoire de la République est déjà considérable, il l'est plus encore pour le règne d'Auguste, où la monnaie devint complètement la chose de l'empereur — sous réserve de quelques précautions de pure forme — et constitua pour lui le moyen le plus direct et le plus sûr de toucher les plus éloignés et les plus modestes des habitants de l'Empire, par conséquent le meilleur moyen de propagande. Les avers portent

son effigie, si bien que ses traits devinrent familiers à tous, les revers font allusion aux faits qu'il voulait faire connaître à tous, aux idées qu'il voulait faire partager à tous. Son nom et sa titulature sont gravés sur le pourtour de l'avers et, au besoin, sur celui du revers : cette titulature offre des éléments de datation souvent très précis — moins cependant que ceux que fournissent les calendriers épigraphiques — si bien qu'il serait possible de faire une « histoire métallique » du règne, toute à la gloire de l'empereur ; parfois déjà quelques membres de la famille impériale apparaissent avec lui : Agrippa, Julie, Caius et Lucius César, Tibère.

Les traits des membres de la famille impériale nous sont mieux connus encore grâce aux statues et aux bustes, à des œuvres d'art, comme la *Gemma Augustea* et le *Grand Camée de France*. Les vestiges des édifices publics et privés à Rome et dans les provinces constituent des témoignages directs de l'œuvre de l'empereur et de la vie publique et privée de ses contemporains, nous connaissons même assez bien la maison dans laquelle il a vécu sur le Palatin.

La littérature contemporaine

En comparaison avec la richesse des sources épigraphiques, numismatiques et archéologiques, la littérature contemporaine de langue latine ou de langue grecque fait assez pâle figure, on serait même tenté parfois d'en sous-estimer l'apport, car seules des miettes en sont parvenues jusqu'à nous...

Tite-Live et Nicolas de Damas. — Tite-Live est mort après Auguste, en 17 apr. J.-C., il avait poursuivi son *Histoire* jusqu'à 9 av. J.-C., mais les parties conservées ne dépassent pas 167 av. J.-C. ; les *periochae* — qu'on a souvent attribuées à Florus — nous rendent plus sensible encore la perte que nous avons faite. Le Syrien Nicolas de Damas, courtisan du roi juif Hérode, devenu aussi ami d'Auguste, avait écrit une vie du « jeune César » véritablement dithyrambique, mais qui fournit cependant des renseignements intéressants : elle s'arrête malheureusement au retour d'Octave en Italie après la mort de César, du moins dans l'état où elle a été conservée ; l'*Autobiographie* de Nicolas et les fragments de son *Histoire universelle* que nous possédons — souvent par l'emploi qu'en a fait Flavius Josèphe — ne fournissent que quelques détails, qui concernent surtout la politique juive et les interventions romaines dans cette politique.

Velleius Paterculus. — Velleius Paterculus était un Romain — ou plutôt un Italien —; une carrière militaire assez brillante l'avait mené jusqu'à la préture, qu'il exerça en 15 apr. J.-C. Quinze ans plus tard, il voulut célébrer l'accès au consulat d'un de ses amis en lui offrant une *Histoire de Rome depuis les origines* : ce livre, bâclé, est mal conçu, disproportionné, précieux pourtant parce que Velleius s'étend surtout sur son époque, en insistant sur les campagnes auxquelles il avait participé sous les ordres de Tibère ; on lui reproche de louer sans mesure Auguste, Tibère et Séjan, mais il est utile par cela même, car son œuvre est ainsi le reflet d'une mentalité qui n'était pas celle des membres de la vieille noblesse sénatoriale.

Strabon. — L'œuvre historique de Strabon était une continuation de Polybe qui allait probablement jusqu'à 27 av. J.-C. environ, elle est perdue, mais sa *Géographie* prétend être un tableau du monde à son époque : Strabon a souvent utilisé des auteurs plus anciens, il les cite volontiers et on peut se rendre compte assez facilement de ce qui était périmé dans ses indications, mais il fait assez souvent allusion à des événements historiques dont quelques-uns se rapportent au règne d'Auguste ou à celui de Tibère. Il était probablement né la même année que le premier, il a dû mourir vers 25 de notre ère. Issu d'une famille illustre du Pont, grecque ou hellénisée, il était favorable au régime créé par Auguste.

Les poètes. — Virgile avait achevé les *Géorgiques* en 29, il travailla à son *Enéide* jusqu'à sa mort en 19 av. J.-C. ; Horace disparut en 8 av. J.-C. ; Tibulle, en 19 ou 18 av. J.-C. ; Properce, vers 15 apr. J.-C. : tous ces poètes sont à des titres divers des témoins de leur temps et souvent de la politique d'Auguste, au moins sous l'un de ses aspects.

Les *Fastes* d'Ovide complètent parfois les brèves indications des calendriers épigraphiques sur les fêtes religieuses créées pour commémorer certains événements du règne, mais surtout le poète a été directement impliqué dans le drame de Julie, fille d'Auguste : le rôle qu'il y a joué lui valut d'être exilé jusqu'à sa mort — en 17 ou 18 de notre ère — à Tomis, sur les rivages lointains du Pont-Euxin : les historiens et les historiens de la littérature continuent à scruter ses *Tristes* et ses *Pontiques* sans parvenir à en déduire ce que ce drame a été réellement.

II. — LES HISTORIENS POSTÉRIEURS.

Pour avoir une vision d'ensemble du règne, il faut avoir recours aux historiens postérieurs. Les cinq premiers chapitres du livre I des *Annales* de Tacite ne constituent qu'un bref rappel mais d'une grande densité.

D'abord *a bibliothecis* (= directeur des bibliothèques de Rome), peut-être sous Trajan, puis *ab epistulis* (= chargé du courrier) d'Hadrien, Suétone eut accès aux archives officielles : il les a largement utilisées, sans négliger les autres sources dont il disposait lui-même et en témoignant toujours d'un intérêt pour les petits détails qui donnent à ses *Vies des douze Césars* un caractère particulièrement vivant ; il faut prendre garde cependant qu'il lui arrive de mélanger l'ivraie et le bon grain : de ses *Vies*, celles du Divin Auguste et celle du Divin Jules sont les plus nourries et les plus intéressantes.

L'*Histoire romaine* de Claudius Dion Cassius commençait avec le débarquement d'Enée et il l'avait conduite jusqu'au second consulat qu'il avait revêtu en 229 de notre ère : œuvre immense, d'une valeur souvent médiocre, mais dont nous ressentons profondément l'absence lorsque nous étudions une époque pour laquelle les livres de Dion ont disparu et sont mal remplacés par les ouvrages des auteurs byzantins qui les ont utilisés ; les livres L — qui débute avec la rupture définitive entre Antoine et Octave — à LVI — qui s'achève par le récit des funérailles d'Auguste — comptent heureusement parmi ceux qui sont conservés.

Tacite était né vers 55, une quarantaine d'années après la mort d'Auguste, Suétone une vingtaine d'années plus tard encore, c'est dire qu'ils ont vécu en un temps où l'on était pleinement accoutumé à la monarchie et où l'on ne comprenait plus très bien la mentalité de l'époque augustéenne ; il en est ainsi bien davantage encore pour Dion Cassius, grec d'Asie, contemporain des derniers Antonins et des Sévères : l'historien doit en tenir compte tout autant que des caractères propres à l'œuvre de chacun d'entre eux.

CHAPITRE IV

LA MONARCHIE AUGUSTÉENNE[1]

Octave a-t-il songé à rétablir la République ?

Le 51e livre de Dion Cassius narre les suites d'Actium en 30 et 29 av. J.-C. jusqu'au retour d'Octave à Rome, mais les événements de la fin de 29 ne sont racontés que dans les cha-

1. OUVRAGES A CONSULTER. — *Res Gestae Divi Augusti*, éd. J. Gagé, Paris, 1977, 2e éd., 232 p. ; F. De Visscher, *Les édits d'Auguste découverts à Cyrène*, Osnabrück, 1965, 2e éd., 228 p. ; J.-B. Giard, *Bibliothèque nationale, catalogue des monnaies de l'Empire romain*, I : *Auguste*, Paris, 1976, 258 p., 72 pl. ; J. Charbonneaux, *L'art au siècle d'Auguste*, Paris, 1948, 108 p., 102 pl. h.t. ; Zs. Kiss, *L'iconographie des princes julio-claudiens au temps d'Auguste et de Tibère*, Varsovie, 1975, 186 p., 642 ill. h.t. ; F. Salviat, A la découverte des empereurs romains et de leur famille d'après les historiens et les portraits de Gaule Narbonnaise, *Les Dossiers de l'Archéologie*, n° 41, Dijon, févr.-mars 1980, 90 p. ; J. Carcopino, *Passion et politique chez les Césars*, Paris, 1950, 222 p. ; Sir Ronald Syme, *La révolution romaine*, trad. franç. par R. Stuveras, Paris, 1967, 658 p., 7 tabl. h.t. ; J.-M. Roddaz, *M. Vipsanius Agrippa*, *BEFAR*, 253, Ecole fr. de Rome, 1984, 734 p., 1 carte h.t. ; J.-M. André, Mécène, essai de biographie spirituelle, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, 86, Paris, 1967, 166 p. ; A. Chastagnol, La naissance de l'*ordo senatorius*, *MEFRA*, 85, 1973, p. 583-607 ; A. Chastagnol, La crise du recrutement sénatorial des années 16-11 av. J.-C., *Miscellanea in onore di Eugenio Manni*, Rome, 1979, p. 465-476 ; J.-M. André, *L'Otium dans la vie morale et intellectuelle romaine des origines à l'époque augustéenne*, Brive, 1966, 578 p. ; G.-Ch. Picard, *Auguste et Néron, le secret de l'Empire*, Paris, 1962, 286 p. ; H. Bengston, *Kaiser Augustus, Sein Leben und seine Zeit*, Munich, 1981, 336 p. ; D. Kienast, *Augustus, Prinzeps und Monarch*, Darmstadt, 1982, 516 p. ; E. Simon, *Augustus. Kunst und Leben im Rom vom dem Zeitenwende*, Munich, 1986 ; P. Zanker, *Augustus die Macht der Bilder*, Munich, 1987 ; F. Millar, M. Segal, *Caesar Augustus : seven aspects*, Oxford, 1984, 222 p. ; R. Etienne, *Le siècle d'Auguste*, coll. « U' », Paris, 1971, 320 p. ; J.-M. André, *Le siècle d'Auguste*, « Le Regard de l'Histoire », Paris, 1974, 336 p., 16 pl. h.t. ; P. Grimal, *Virgile ou la seconde naissance de Rome*, Paris, 1985 ; M. Reinhold, P. T. Alessi, *The golden age of Augustus*, « Aspects of Antiquity », Toronto, 1978, 282 p. ; H. Thompson Rowell, *Rome in the Augustan age*, 1985, 258 p. ; P. Zanker, *Forum Augustum : das Bildprogramm*, « Monumenta Artis Antiquae », Tübingen, 1970, 36 p., 54 pl., 1 carte h.t. ; G. Carettoni, *Das Haus des Augustus auf dem Palatin*, Mayence, 1983, 96 p., 50 pl. ; V. A. Sirago, *Principato di Augusto, concentrazione di proprietà e di poteri nelle mani dell'imperatore*, « Saggi », 38, Bari, 1978, 216 p. ; G. Geraci, *Genesi della provincia romana d'Egitto*, « Studi di Storia Antica », 9, Bologne, 1973, 228 p. ; C. M. Wells, *The Frontiers of the Roman Empire under Augustus*, 1965, 608 p. ; C. M. Wells, *The German policy of Augustus, an examination of the archaeological evidence*, Londres, 1972, 338 p. ; *Opposition et résistance à l'Empire d'Auguste à Trajan*, Entr. sur l'Ant. Class., Fondation Hardt (Dir. A. Giovannini), 33, Genève, 1986.

pitres 41 à 43 du livre suivant. Les chapitres 1 à 40 du livre 52 sont occupés par un long débat entre Octave, Agrippa et Mécène sur la politique que devrait suivre Octave ; en fait celui-ci n'est guère qu'un auditeur muet et il s'agit de deux monologues : Agrippa d'abord (chap. 2 à 13) recommande à Octave de rendre au peuple les armées, les provinces, les magistratures, les finances publiques avant d'y être contraint ou de subir le sort de César ; Mécène, ensuite et beaucoup plus longuement (chap. 14-40), l'engage au contraire à exercer le pouvoir souverain sans se dérober, au besoin sans prendre le titre de roi, simplement sous le nom de César ou avec d'autres titres, tel que celui d'*imperator*. Il n'est pas impossible qu'un tel débat ait eu lieu entre Octave et ses deux principaux auxiliaires : selon Suétone, Auguste songea par deux fois à rétablir la République, d'abord après la défaite d'Antoine — donc en 29 — puis au cours d'une longue maladie — probablement celle qui le frappa en 23 — et les deux exposés correspondent aux opinions que la tradition prête à Mécène et à Agrippa, bien que Mécène se fût effacé peu à peu précisément après la victoire d'Octave, tandis qu'Agrippa en resta le principal auxiliaire jusqu'à sa mort en 12 av. J.-C. En tout cas, les deux exposés tels que Dion les rapporte ne sont pas authentiques : ce sont des exercices de rhétorique, certainement très postérieurs à l'époque augustéenne ; en particulier le discours attribué à Mécène constitue un bon programme du gouvernement impérial tel qu'on pouvait le concevoir sous les Antonins et les Sévères. Si Octave a hésité, comme le dit Suétone, ses hésitations n'ont pas pu être longues : même sa sûreté personnelle eût été mise en danger par le rétablissement pur et simple de la République.

Quand faut-il faire commencer la monarchie augustéenne ?

Les modernes font volontiers commencer le règne d'Auguste le 16 janvier 27 av. J.-C., date à laquelle le Sénat décerna ce *cognomen* à Octave. On dispose ainsi d'un repère chronologique net et précis, mais l'impression qu'on en retire est fallacieuse : c'est celle qu'il ne s'est rien passé depuis le retour d'Octave à Rome en 29, voire depuis Actium, jusqu'à ce 16 janvier 27. Au contraire si Dion Cassius interrompt son récit dans le cours même de 29 pour y placer cette délibération supposée entre Octave, Agrippa et Mécène, c'est parce qu'il pense que la monarchie est née à ce moment-là :

« Voilà ce que firent les Romains et ce qu'ils eurent à supporter pendant 725 ans sous la royauté, sous la République et sous les pouvoirs qui vinrent ensuite (Dion entend par là la période d'incertitude de la fin de la République). A partir de ce moment ils furent de nouveau soumis à un régime monarchique. »

Le repère choisi par Dion est moins précis, mais il a le mérite de ne pas passer sous silence les années 29-28, qui furent des années essentielles, celles de la mise en place de la monarchie dont le 16 janvier 27 ne marque que l'aboutissement.

Une création continue

De 29 av. J.-C. à 14 apr. J.-C., le règne d'Auguste a duré quarante-trois ans. En 29 Octave avait seulement trente-quatre ans, il en avait soixante-dix-sept à sa mort ; entre-temps il avait changé et son environnement humain davantage encore : en 29 av. J.-C., il n'y avait que vingt ans que César avait franchi le Rubicon, bien des gens avaient vu fonctionner les institutions républicaines ; en 14 apr. J.-C., quelques octogénaires pouvaient seuls se rappeler qu'ils avaient voté dans des comices libres ; les quadragénaires, par leurs seuls souvenirs personnels, ne pouvaient se rappeler une époque où Rome n'était pas dirigée par Auguste. De 29 av. J.-C. à 14 apr. J.-C., le temps avait fait son œuvre, la mentalité générale n'était plus la même, ce qui eût choqué après Actium était devenu banal. En 29, Octave ne pouvait ni prévoir, ni même espérer que les destins lui accorderaient une si longue domination, car l'espérance de vie de ses contemporains était beaucoup plus courte et lui-même avait une santé fragile. L'organisation de la monarchie augustéenne n'est donc pas issue d'un plan déterminé à l'avance, appliqué systématiquement et avec persévérance : elle a été une création continue, réalisée peu à peu selon les circonstances par des adaptations successives.

I. — LA FORMATION DE LA MONARCHIE.

Les difficultés à surmonter

A l'historien moderne, le remplacement de la République par une monarchie paraît avoir été inéluctable, mais il doit prendre conscience aussi que ce changement se heurtait à de graves difficultés.

« *Mos maiorum* » (= *la coutume des ancêtres*). — La première tenait à une tournure de l'esprit antique qui, sur ce point, était à l'opposé de l'esprit moderne. Celui-ci croit généralement au progrès, progrès matériel, progrès moral et, partant, politique ; au contraire, les Anciens croyaient d'une façon tout aussi spontanée à la dégénérescence : à la dégénérescence matérielle — notamment à l'épuisement irrémédiable des sols —, à la dégénérescence morale et politique. Cette idée a abouti au thème littéraire de l'âge d'or et a conduit, en politique, à donner un immense prestige aux anciennes institutions des cités — bien qu'on eût été en général fort en peine de les situer dans le temps et d'en préciser les traits — au point qu'il était normal pour les révolutionnaires antiques de se présenter comme des réactionnaires soucieux de ramener les institutions à leur pureté ancienne : à Athènes on avait invoqué la « constitution des ancêtres », à Sparte la « constitution de Lycurgue », chez les Romains on se réclamait du « *mos maiorum* » (= la coutume des ancêtres), comme Cicéron l'a fait si souvent.

Or ce « *mos maiorum* » du point de vue politique, c'était la République : elle régissait Rome depuis un demi-millénaire, puisqu'elle avait été instaurée en 509 av. J.-C., date parfois contestée par l'érudition moderne, mais la contestation ne porte que sur quelques décennies et les Romains, eux, ne la discutaient pas ; certaines institutions passaient même pour plus anciennes que la République : on attribuait l'organisation des comices centuriates au roi Servius Tullius et la création du Sénat à Romulus. Rome devait sa grandeur à ce régime : c'est la République qui, de guerre en guerre, souvent difficiles, mais finalement toujours victorieuses, lui avait assuré la maîtrise de l'Italie, puis celle du monde méditerranéen tout entier. Le premier obstacle à l'établissement de la monarchie, c'était ce prestige que la République conservait encore malgré sa décadence présente.

En contrepartie on ne se faisait de la monarchie que deux images également défavorables : celle de l'antique royauté romaine et celle des royautés hellénistiques. La tradition sur la royauté romaine était bien établie : sur Romulus lui-même, le fondateur, elle faisait quelques réserves ; son successeur, Numa Pompilius, avait été un bon roi, mais les quatre rois suivants, Ancus Martius, Tullus Hostilius, les Etrusques Tarquin l'Ancien et Servius Tullius, avaient une réputation qui n'était pas sans ombres et surtout celle du dernier roi de Rome, Tarquin le Superbe — c'est-à-dire l'orgueilleux — un Etrusque lui aussi,

était déplorable : la tradition en avait fait un abominable tyran qu'avait justement chassé la révolte du peuple — en réalité : de l'aristocratie —, indigné de ses crimes et de ceux de sa famille ; depuis, disait-on, le peuple romain exécrait le nom même de roi.

Les royautés hellénistiques étaient bien plus décriées encore, malgré le souvenir d'Alexandre. Ces rois avaient été des tyrans et, qui plus est, des médiocres : les Antigonides de Macédoine et les Séleucides de Syrie n'avaient-ils pas été vaincus par les armées de la République alors qu'ils étaient à l'apogée de leur puissance, à Cynoscéphales et à Pydna, à Magnésie ? Quant aux Lagides d'Egypte, les derniers n'avaient-ils pas été d'humbles vassaux de la République et comment avoir la moindre estime pour un Ptolémée « le bouffi » (Physkôn) qui ne devait sa célébrité qu'à son obésité, aux désordres et aux crimes de sa vie familiale, ou pour un Ptolémée « le joueur de flûte » (Aulète) ?

La « nobilitas ». — La seconde difficulté résultait de l'existence d'un groupe social, la *nobilitas*, puissant au point de vue politique et économique, qui considérait la République comme sa chose à la fois par droit et par devoir. La vieille distinction entre *patriciens* et *plébéiens* n'avait plus guère d'importance, mais la société romaine n'était pas devenue égalitaire pour autant : elle ne l'avait jamais été et ne devait jamais le devenir. Bien au contraire, elle restait très respectueuse des hiérarchies sociales, qu'elles fussent officielles ou officieuses. La *nobilitas* tenait à la fois des unes et des autres.

Pour devenir magistrat, suivre le *cursus honorum* et, par conséquent, pour devenir sénateur, il fallait posséder le cens « équestre » de 400 000 sesterces et renoncer aux affaires commerciales et financières ; les grands propriétaires fonciers pouvaient seuls satisfaire à ces conditions officielles. Elles ne suffisaient pas, car il fallait encore être élu, or ce n'était pas une simple formalité et l'élection était d'autant plus difficile à obtenir que la magistrature visée était plus haute. C'était surtout pour le consulat que la victoire était difficile, à la fois à cause de son importance et parce qu'il n'y avait à élire que deux consuls chaque année : on s'efforçait donc d'attirer l'attention du peuple longtemps à l'avance ; la meilleure occasion était fournie par l'édilité, grâce aux jeux que les édiles devaient organiser si leur fortune leur permettait de leur donner un éclat particulier ; au moment de la campagne pour les élections consulaires on n'hésitait pas à recourir à la corruption électorale malgré les lois sur la brigue :

les distributions d'argent aux électeurs qui participaient effectivement au vote étaient d'ailleurs très bien organisées par des entreprises spécialisées. Tout cela coûtait très cher et pour faire une belle carrière, il fallait disposer d'une fortune bien supérieure au cens officiel ou pouvoir recourir à de généreux prêteurs qu'on remboursait plus tard après avoir gouverné quelque riche province. Pourtant la richesse, même habilement utilisée, n'était pas encore suffisante : les électeurs étaient bien obligés d'élire des gens qui n'avaient jamais exercé la magistrature en cause puisqu'on ne pouvait exercer deux fois la même, mais ils préféraient en général les candidats qui descendaient d'anciens magistrats, c'étaient les « gens connus », *nobiles*, dont l'ensemble formait la *nobilitas*.

Il n'y avait pas de partis organisés, mais simplement des groupes d'opinion, essentiellement instables : c'est en ce sens qu'on parle, par exemple, au dernier siècle de la République, des *populares* ; aussi les candidats s'appuyaient-ils sur les solidarités familiales et sur les clientèles, terme vague, lui aussi, qui désignait non seulement les affranchis et leurs descendants mais encore tous les gens, de quelque rang social qu'ils fussent, qui avaient été un moment les protégés d'un individu, et leurs descendants : ces clientèles étaient héréditaires à la fois pour la famille du protégé et pour celle du protecteur ; elles imposaient des devoirs d'appui réciproque, dont l'appui électoral n'était pas le moindre pour les clients des nobles. Il était sage d'additionner les prestiges et les clientèles de plusieurs familles : c'est pourquoi les mariages des membres de la *nobilitas* se faisaient généralement à l'intérieur de ce groupe : c'était, bien souvent, la simple manifestation et la garantie de cartels électoraux, ce qui explique le nombre des divorces et des remariages tant des hommes que des femmes de la *nobilitas* à la fin de la République. Il y avait six cents places au Sénat, mais son mode de recrutement et ce système expliquent que les pères y siégeaient fréquemment en même temps que les fils, les aïeux en même temps que les petits-fils, les neveux et les arrière-neveux en même temps que les oncles et les grands-oncles. Au total cette *nobilitas* était bien loin de compter six cents familles ; la véritable *nobilitas* ne comprenait d'ailleurs que celles dont un membre était parvenu au consulat.

Ce n'était pas pour autant un groupe fermé. De rares *homines novi* (= hommes nouveaux) arrivaient à atteindre le consulat : Marius et Cicéron en sont les exemples les plus illustres. Moins

célèbres, mais probablement beaucoup plus nombreux, des fils de la *nobilitas* renonçaient à parcourir le *cursus honorum* alors qu'ils remplissaient les conditions de cens nécessaires ; n'accédant pas au Sénat, ils restaient chevaliers ; à la fin de la République et sous le Second Triumvirat, devant les malheurs qui s'abattaient sur les membres de la *nobilitas*, cela devint une mode : on disait que ces gens préféraient l'*otium equestre*, « la tranquillité des chevaliers », ce sera au temps d'Auguste le cas de Mécène qui refusa de devenir sénateur et de remplir des fonctions officielles ; cette mode n'était pas très bien vue de l'opinion, car elle considérait qu'il était du devoir des membres de la *nobilitas* de se mettre au service de l'Etat et de le diriger, si bien que cette dérobade lui paraissait une désertion. La plupart des nobles partageaient cette opinion. Beaucoup comprenaient la grandeur de ce devoir, d'autres s'intéressaient surtout aux avantages qu'il leur valait, tous ressentaient profondément l'unité de leur petit groupe et comme l'Etat n'avait pas d'autres organes permanents que le Sénat, les magistratures et les promagistratures, ils avaient le sentiment que le diriger était à la fois leur devoir et leur droit, qu'il était leur bien, mais leur bien collectif : quiconque parmi eux s'élevait par trop au-dessus des autres leur paraissait usurper indûment pour lui seul ce qui appartenait à tous et ils finissaient par faire bloc contre lui, quelle qu'ait pu être leur première attitude personnelle à son égard : successivement Sylla, Pompée, puis César avaient subi les durs effets de cette réaction. A moins de supprimer le Sénat, ou d'en transformer radicalement le recrutement et la nature, ce qui était impensable, c'est cette *nobilitas* qui constituerait le principal obstacle ; peut-être Sylla et César surtout avaient-ils songé à rétablir la royauté à leur profit, les modernes en discutent encore, quoi qu'il en ait été, la monarchie réelle qu'ils avaient instaurée sous le couvert de la vieille dictature ressuscitée à cet effet, s'était chaque fois brisée contre lui.

Les faiblesses d'Octave. — Or Octave ne disposait pas des atouts dont avaient bénéficié Sylla et surtout César.

Son prestige militaire était médiocre : Sylla avait été un des plus grands généraux de Rome ; César avait conquis la Gaule, vaincu Pompée à Pharsale, triomphé de ses adversaires à Alexandrie, à Thapsus et à Munda, en déployant en chaque occasion un génie de stratège et de tacticien, sans hésiter non plus à payer de sa personne au premier rang des combattants

lorsque la situation l'exigeait ; mais on disait qu'Antoine avait été le véritable vainqueur de Philippes, Agrippa celui de Nauloque et d'Actium, et n'était-il pas arrivé trop souvent à Octave de tomber opportunément malade aux moments décisifs, si bien qu'il avait dû renoncer à prendre part à l'action ?

Si, du moins, il avait été le rejeton d'une famille illustre ! Il se faisait appeler *C. Iulius Caesar*, fils du Divin Jules, mais on savait bien qu'il n'était que le fils adoptif — et par testament — du grand César : il ne lui suffisait pas d'omettre de porter le *cognomen* d'*Octavianus*, il n'était, au vrai, que le fils de *C. Octavius*, de *Velitrae*, et de la nièce du dictateur, *Atia*, fille elle-même de Julie, sœur de César et de *M. Atius Balbus* d'Aricie ; la *gens Julia* étant originaire des monts Albains, ces alliances s'expliquaient très bien dans le contexte régional, il n'en restait pas moins que la parenté d'Octave avec le Divin Jules n'était qu'une parenté par les femmes et qu'il n'était issu que de la *gens Octavia* de *Velitrae*. Son père, *C. Octavius*, d'abord chevalier, était le premier de la famille à s'être engagé dans le *cursus honorum* romain : préteur en 61, proconsul de Macédoine en 60-59, il était mort sans accéder au consulat ; César avait eu beau nommer Octave patricien et en faire son fils adoptif, rien ne pouvait effacer cette tache originelle : pour en comprendre l'importance, il suffit de relever la hautaine condescendance avec laquelle Cicéron — lui-même à l'origine chevalier d'*Arpinum* mais devenu consul — a parlé devant ses auditoires romains, devant le Sénat surtout, des hommes et des femmes des aristocraties des cités italiennes, ces *domi nobiles*, ces gens « bien connus chez eux », lorsqu'ils n'avaient pas réussi à pénétrer dans la *nobilitas* romaine. Pour cette *nobilitas* orgueilleuse, Octave n'était donc pas réellement un des siens : il avait même été un de ses pires ennemis, car elle ne pouvait oublier qu'il l'avait décimée, par les proscriptions au début du triumvirat, par des exécutions massives après Philippes et après Pérouse. Quelle serait son attitude à l'avenir ?

La monarchie augustéenne d'après les « Res Gestae » : la tradition républicaine...

Dans ses *Res Gestae* Auguste a décrit son action politique en la présentant sous l'aspect qu'il a voulu faire accepter à ses contemporains et aux Romains des générations ultérieures ; il prétend qu'il a simplement rétabli la République traditionnelle

dans son intégralité et il énumère tous les titres exceptionnels qu'il a refusés : la dictature, le consulat perpétuel, la curatelle des lois et des mœurs à exercer seul avec pleins pouvoirs ; il reconnaît cependant qu'il a reçu la puissance tribunicienne à vie, mais il ajoute à l'énumération de ses refus : « Je n'ai accepté aucune magistrature déférée contre la coutume des ancêtres. » Certes il a reçu des pouvoirs exceptionnels soit comme triumvir, soit par application du serment que l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique, la Sicile et la Sardaigne lui avaient prêté en vue de la « guerre d'Actium », mais il avait rendu la République au Sénat et au Peuple romain après avoir mis fin aux guerres civiles.

... « *Auctoritas* ». — C'est l'épisode le mieux connu de sa vie. Le 13 janvier 27 av. J.-C., Octave, qui avait revêtu son septième consulat le 1er janvier, vint au Sénat et déclara solennellement qu'ayant rétabli la paix et l'ordre intérieur, il rendait la direction de la République au Sénat et au Peuple romain. Trois jours plus tard, le 16, le Sénat lui décerna le *cognomen* d'*Augustus* sur la proposition de L. Munatius Plancus ; en 44-43 ce Plancus qui était gouverneur de la Gaule et, à ce titre, avait fondé les colonies de *Lugdunum* (Lyon) et de *Raurica* (Augst, près de Bâle), avait eu une attitude hésitante dans les semaines d'incertitude qui avaient suivi la défaite d'Antoine dans la guerre de Modène et conduit à la formation du Second Triumvirat ; devenu partisan d'Antoine, il s'était rallié à Octave à la dernière heure avant Actium. Bien entendu tout avait été préparé à l'avance, au moins dans les grandes lignes, par Octave et quelques-uns des sénateurs sur lesquels il pouvait le plus compter ; cependant ils n'avaient peut-être pas eu l'idée du *cognomen* et son choix, en tout cas, n'avait pas été arrêté. Octave aurait été séduit par l'idée de s'appeler Romulus, mais il n'eût été que le second et d'autres personnages avaient déjà été proclamés nouveaux fondateurs de Rome, sinon officiellement, du moins par la voix populaire, Marius par exemple après la défaite des Cimbres et des Teutons, de plus Romulus avait été roi et il avait peut-être été assassiné par les sénateurs, comme César : il était préférable de ne pas rappeler ces fâcheux précédents, la suggestion de Plancus l'emporta parce qu'aucun mortel n'avait jamais été désigné par ce qualificatif, au sens assez vague mais certainement religieux : on l'appliquait parfois à des divinités, à des lieux consacrés par l'auguration.

Les modernes ont voulu attacher à « *Augustus* » un sens plus précis depuis qu'est connu le passage complet des *Res Gestae* dans lequel Auguste mentionne l'attribution de ce *cognomen* (*RG*, 34, 1) et qu'on sait qu'il se termine par la mention de l'*auctoritas* supérieure à celle de tous les magistrats dont Auguste a joui désormais : *Augustus* et *auctoritas* étant de la même famille étymologique qu'*augur*, c'est ce *cognomen* d'essence religieuse qui lui aurait valu cette *auctoritas* qui aurait eu une valeur institutionnelle. Cette manière de prendre les choses n'est pas conforme à la réalité. Ni Suétone (*Div. Aug.*, 7), ni Dion n'établissent de lien juridique entre le *cognomen* d'*Augustus* et les pouvoirs de l'empereur : écrivant à l'issue de l'évolution qui s'était produite au cours des deux siècles qui ont suivi, Dion, qui insiste particulièrement sur les événements de janvier 27 av. J.-C. (LIII, 2 sq. et 16), spécifie même (LIII, 18, 2) que les noms de *César* et d'*Auguste* ne donnaient aux empereurs aucun pouvoir particulier : César indiquait simplement l'ascendance dont ils se réclamaient — théoriquement — et Auguste l'éclat de leur dignité. Mieux encore, l'interprétation pour certains modernes est démentie par le texte même des *Res Gestae* qu'il est indispensable de citer intégralement :

« Au cours de mon sixième et de mon septième consulat, alors que j'avais mis fin aux guerres civiles et que j'étais chargé de toutes choses du consentement de tous, j'ai transféré la République de mon pouvoir à la volonté du Sénat et du Peuple romain. En raison de cette conduite méritoire, en vertu d'un sénatus-consulte j'ai été appelé Auguste, les jambages de ma maison ont été officiellement ornés de lauriers, une couronne civique a été placée au-dessus de ma porte et un bouclier d'or a été placé dans la *Curia Julia*, l'inscription de ce bouclier attestant qu'il m'avait été donné par le Sénat et le Peuple romain à cause de mes vertus militaires, de ma clémence, de ma justice et de ma piété. Après cela je l'ai emporté sur tous par mon *auctoritas*, mais je n'ai eu en rien plus de pouvoir que les autres qui furent mes collègues dans une magistrature. »

Si ce texte, trop concis, ne donne pas toutes les précisions qui seraient indispensables, il est clair cependant qu'il ne met pas l'*auctoritas* en rapport avec la seule collation du *cognomen* d'*Augustus* mais avec toute une série de distinctions dont il ne précise pas les conditions d'attribution.

D'après les calendriers épigraphiques, la couronne civique a été accordée dès le 13 janvier, certainement par un sénatus-

consulte ; quant au bouclier, une copie sur pierre trouvée à Arles spécifie qu'il a été donné à Auguste alors qu'il était consul pour la huitième fois, c'est-à-dire en 26 : ce n'est pas contradictoire avec le texte des *Res Gestae* qui mentionne le sixième et le septième consulat (28 et 27 av. J.-C.) mais seulement pour la restitution des pouvoirs au Sénat et au Peuple, qui a dû exiger un processus assez compliqué, dont la séance sénatoriale du 13 janvier a été seulement l'épisode le plus solennel et le couronnement. L'*auctoritas* d'Auguste résultait de toutes ces récompenses qu'il était le seul à avoir reçues pour un acte qu'il était le seul à avoir accompli, le *cognomen* d'*Augustus* n'était qu'une d'entre elles : certes ce *cognomen* apparut désormais chaque fois qu'il fut nommé, mais la couronne civique et le bouclier furent également exaltés par les monnaies aux yeux de tous les habitants de l'empire dont l'immense majorité était certainement hors d'état d'apprécier les subtilités du langage religieux romain. Il est inutile, par conséquent, de chercher à l'expression d'Auguste : « Après cela je l'ai emporté sur tous par mon *auctoritas* » un sens ésotérique particulier ; par contre il faut souligner combien les Romains étaient sensibles à cette simple autorité morale. A l'époque républicaine l'*auctoritas Senatus*, qui donnait leur valeur aux lois votées par les comices, avait été une réalité juridique et avait suscité des querelles politiques, mais l'autorité des grands personnages avait été une autre réalité qui n'avait pas eu moins d'importance bien qu'elle n'eût été proclamée par aucun texte : c'est de cette tradition qu'a bénéficié Auguste, et le poids de cette autorité a été tel que bientôt ses successeurs allaient en faire ouvertement une source de droit.

... « *Me principe* ». — A trois reprises, dans les *Res Gestae*, Auguste désigne son règne par l'expression « *me principe* » (= « pendant que j'étais *princeps* »). Il ne s'agit pas de son rang de « prince du Sénat » *(princeps senatus)* que la traduction grecque, qui est une traduction officielle, rend par une périphrase — « j'ai tenu le premier rang en autorité dans le Sénat » — parce qu'il n'y avait rien d'analogue dans les institutions grecques. Il ne s'agit pas davantage du *princeps* dont Cicéron avait exalté le rôle, en pensant à lui-même, sorte de personnage qui eût dirigé l'Etat par son seul ascendant ; sans doute la confusion serait-elle possible, mais elle est écartée par la traduction grecque qui rend « *me principe* » par ἐπὶ δὲ ἐμοῦ ἡγεμόνος « pendant que j'étais hégémôn » ; l'hégémôn n'était pas simplement un

conseiller particulièrement influent, c'était un chef qui commandait : après Chéronée, Philippe de Macédoine s'était fait désigner comme hégémôn de la Ligue de Corinthe... La traduction grecque des *Res Gestae* reconnaît ainsi ouvertement la réalité que le texte latin déguise : sans être un titre, cette expression avait cependant une valeur officielle car on la retrouve aussi dans la version grecque d'un sénatus-consulte de 4 av. J.-C. trouvée à Cyrène : « ἡγεμὼν ἡμέτερος », c'est-à-dire « *princeps noster* » (= « notre Prince ») ; elle durera car sur la « *Tabula Siarensis* », inscription trouvée en Espagne, un sénatus-consulte relatif aux honneurs à rendre à la mémoire de Germanicus, mort en 19 apr. J.-C., nommera « *princeps noster* » l'empereur Tibère, son père adoptif, et les auteurs désigneront couramment ainsi les empereurs du Ier siècle.

Auguste a pourtant toujours affecté la simplicité en portant des vêtements qui n'attiraient pas l'attention, souvent confectionnés par les femmes de sa famille, sa sœur, son épouse, sa fille et ses petites-filles. Depuis 36 av. J.-C., il habitait une maison qui avait appartenu à Hortensius, consul en 69 av. J.-C., célèbre par sa richesse et son goût du faste ; cette maison luxueuse n'était pourtant pas un palais royal comme ceux des monarques hellénistiques, elle ne le fut pas davantage lorsqu'il y eut ajouté d'autres maisons aristocratiques du voisinage mais... cette demeure se trouvait sur le Palatin près d'une vieille cabane qu'on considérait comme celle de Romulus, presque contre le temple de la *Magna Mater*, cette déesse venue du pays troyen ; mieux encore lorsqu'une partie de sa maison eut été frappée par la foudre, Octave ne la fit pas reconstruire, mais il fit élever à la place le temple qu'il avait voué à Apollon après la défaite de Sextus Pompée et dont il fit la dédicace en 28, trois ans après que le dieu lui eut assuré la victoire décisive d'Actium. Ce temple fut, lui, d'un luxe exceptionnel et l'élément essentiel d'un grand ensemble comprenant un vaste portique orné des statues des cinquante Danaïdes, une bibliothèque latine et une bibliothèque grecque ; un passage réunissait directement la maison du Prince à cet ensemble et Auguste réunit de plus en plus souvent le Sénat, peut-être dans le temple, plus sûrement dans une des bibliothèques qui étaient donc, elles aussi, des édifices sacrés, des *templa* dont l'emplacement avait été délimité selon les rites auguraux. Quand il devint grand pontife, en 12 av. J.-C., il ajouta à l'ensemble un sanctuaire de Vesta, chapelle ou autel, car le Grand Pontife devait résider auprès de la déesse, mais il

ne voulut pas aller s'installer dans la *domus publica* (= maison publique) près de la Maison des Vestales et du temple de la déesse qui abritait le feu sacré de la Cité.

Malgré les affectations de modestie, tout cela révélait la réalité : en fait le régime augustéen fut dès l'origine une monarchie absolue, les étapes de son instauration n'ont été que des aménagements successifs, et d'ailleurs l'œuvre que décrivent les *Res Gestae* est bien celle d'un monarque absolu.

II. — LES ÉTAPES.

Les consulats d'Auguste

Auguste a été treize fois consul :

— en 43 av. J.-C. ;
— en 33 av. J.-C. ;
— tous les ans de 31 à 23 av. J.-C. ;
— en 5 av. J.-C. ;
— en 2 av. J.-C.

Le premier consulat d'Octave en 43 avait été un consulat suffect après la mort d'Hirtius et de Pansa. Ne remplissant pas les conditions nécessaires, il avait obligé par la menace le Sénat à consentir à cette élection, mais la formation du Second Triumvirat, véritable dictature à trois, avait bientôt enlevé toute importance réelle au consulat auquel il avait renoncé ; la situation institutionnelle étant la même en 33, il n'y avait exercé le consulat que quelques heures le 1er janvier. En 31, 30 et 29 Octave bénéficiait toujours, en fait, du pouvoir triumviral et pouvait s'appuyer sur le serment que lui avaient prêté l'Italie et les provinces d'Occident avant la guerre, dont il semble ne les avoir jamais déliées et probablement par un serment analogue prêté par les provinces d'Orient après la défaite et la disparition d'Antoine ; il avait donc pu sans risque ne garder le consulat que pendant une partie de l'année. Au contraire il l'exerça pendant l'année entière de 28 à 24, ainsi que son collègue.

Les années 29-27 av. J.-C.

Importance des années 29-27. — En 28 et 27 ce collègue d'Auguste fut Agrippa, consul pour la seconde fois en 28, pour

la troisième en 27 ; il faut ajouter qu'ils étaient déjà consuls désignés pendant les derniers mois de 29 et que la tradition donnait aux consuls désignés une importance particulière puisqu'ils étaient les premiers consultés dans les délibérations du Sénat. Après son retour à Rome, Octave a donc tenu à exercer la magistrature la plus haute et à le faire avec son collaborateur le plus sûr : ceci manifeste clairement que c'est au cours de ces années qu'il a jeté les bases du nouveau régime. Il semble avoir visé alors trois buts politiques : renforcer son prestige, éviter ou amoindrir les oppositions possibles, mettre la main sur les institutions. Par la suite il ne renonça d'ailleurs jamais à ces préoccupations.

Le renforcement du prestige d'Octave. — Un an après la prise d'Alexandrie Rome vit se dérouler une suite extraordinaire de cérémonies. Ce furent d'abord trois triomphes célébrés par Octave.

Le triomphe était la cérémonie la plus éclatante de l'ancienne Rome. Le général vainqueur montait solennellement au Capitole suivi par son armée pour remercier *Iuppiter Optimus Maximus* ; pour cela il fallait que le Sénat leur accordât l'autorisation de pénétrer à l'intérieur du *Pomerium*, que nul général revêtu de l'*imperium militiae* et nulle armée ne pouvaient franchir autrement. Les grands traits de la cérémonie étaient fixés par la tradition : le cortège se formait hors de la Ville, au Champ de Mars, puis il la traversait en tournant autour du Palatin par le *Forum Boarium*, le *Circus Maximus*, la *Via Sacra* et le *Forum*, le *Clivus Capitolinus*. Les magistrats et le Sénat, les animaux destinés au sacrifice, le butin porté sur des brancards, enfin les prisonniers de marque précédaient le triomphateur. Lui-même s'avançait sur un quadrige et il était l'image du dieu même auquel il allait rendre hommage : revêtu de la *toga picta* de pourpre brodée d'or, il tenait dans la main gauche un sceptre d'ivoire surmonté d'un aigle, dans la droite la palme qu'il déposerait sur les genoux du dieu, il avait le visage rougi comme la vieille statue en terre cuite qui avait figuré dans la *cella* centrale du Capitole jusqu'à l'incendie de 83 av. J.-C., il portait une couronne de laurier, ses jeunes enfants étaient à côté de lui sur son char, ceux qui étaient en âge de le faire montaient sur les chevaux qui le tiraient. Derrière le triomphateur s'avançaient les légions : les soldats étaient couronnés de laurier eux aussi, ils entonnaient des chants triomphaux et lançaient des lazzi à

l'adresse de leur chef. Au pied du *Clivus Capitolinus* les chefs prisonniers étaient entraînés vers la prison voisine où ils étaient étranglés dans le *Tullianum* si le général ne leur avait pas fait grâce de la vie ; lui-même descendait à cet endroit de son char pour gravir à pied le *Clivus Capitolinus*.

Depuis le IIe siècle av. J.-C. la tradition avait subi bien des déformations. Le Sénat avait accepté de décerner des triomphes de complaisance à des généraux qui ne le méritaient pas, car tous les généraux étaient des sénateurs et la camaraderie d'assemblée avait joué. On avait renchéri sur l'étalage du butin : aux armes, à l'or, à l'argent, on avait ajouté les œuvres d'art enlevées à l'ennemi, des tableaux, et des statues qui représentaient ou symbolisaient des épisodes de la guerre ; le butin avait permis aux généraux de faire des distributions diverses aux soldats et au peuple et de donner des jeux de plus en plus somptueux. Le défilé du triomphe de Paul Emile après Pydna avait duré trois jours, celui de Pompée en 61, deux jours. César avait préféré accumuler les triomphes en quelques jours : en août-septembre 46, il en avait célébré quatre, sur la Gaule, sur l'Egypte, sur le Pont et sur l'Afrique. Pour rehausser ses triomphes, Octave employa le même procédé que César ; s'il en célébra seulement trois, ce fut en trois jours consécutifs, les 13, 14 et 15 août 29. Le premier lui avait été décerné pour ses campagnes personnelles de 35 et de 34 contre les Pannoniens et les Dalmates ; la célébration en avait été différée jusqu'alors. Celui du 14 août célébrait Actium, qui n'avait pas mis fin à la guerre et celui du 15, la défaite de l'Egypte qui avait été consommée sans autre grande bataille puisque Cléopâtre en avait fait tomber elle-même les défenses. Seize années plus tôt César avait fait marcher devant son char une reine d'Egypte captive, Arsinoé, sœur et rivale de Cléopâtre, cette fois la reine d'Egypte était seulement là en effigie, représentée sur son lit de mort ; devant le char marchaient ses deux jumeaux aux noms prestigieux « les rois Alexandre Hélios et Cléopâtre Sélènè, enchaînés par le cou avec des chaînes d'or » : les Romains pouvaient-ils oublier qu'ils étaient les enfants de Marc Antoine, *triumvir reipublicae constituendae*, que cette guerre n'avait peut-être pas été tout à fait une guerre « juste », que le *Bellum Alexandrinum* de César avait été tout autre chose que le *Bellum Alexandrinum* d'Octave ?

César avait célébré un cinquième triomphe en octobre 45, après Munda : triomphe impie, puisque l'armée vaincue était une armée romaine au moins par ses chefs et ses cadres supé-

rieurs ; ce jour-là le jeune Octave, dont on ne savait pas que le dictateur l'avait adopté par testament mais qui l'avait rejoint en Espagne et auquel il avait conféré les *dona militaria*, marchait derrière son char ; en 29, le vainqueur n'avait pas non plus de fils, mais sur les chevaux qui tiraient le sien caracolaient son neveu Marcellus, fils de sa sœur Octavie, et son beau-fils Tibère, fils aîné du premier mariage de sa femme Livie.

Trois jours plus tard, le 18 août 29, fut dédié le temple du Divin Jules. On l'avait élevé sur le Forum, à l'endroit même où le corps du dictateur avait été brûlé en mars 44 au milieu d'une intense émotion populaire ; la façade avait été aménagée pour servir de tribune et avait été ornée avec des rostres des vaisseaux capturés à Actium, qui faisaient ainsi face aux rostres des vaisseaux capturés à Antium trois siècles plus tôt. Le 28 août fut inaugurée la nouvelle Curie, dont la construction avait été commencée par César : désormais la salle des séances du Sénat ne porterait plus le nom d'un vieux roi de Rome, elle ne serait plus la *Curia Hostilia*, mais la *Curia Iulia* ; contre le mur de fond, derrière le gradin destiné aux chaises curules des magistrats présidents, on avait installé une statue de la Victoire, qu'Octave avait rapportée de Tarente : le 28 août, on dédia à la déesse un autel placé devant elle, en entrant dans la curie pour prendre part à une séance, chaque sénateur devrait l'honorer en faisant brûler une pincée d'encens sur cet autel : comment n'eût-il pas songé à chaque fois que cette Victoire était celle d'Octave — bientôt celle d'Auguste — si bien que ce geste pieux était en réalité un geste d'obédience ? Des jeux suivirent, dont la somptuosité rivalisa avec celle des jeux de 46 qui avaient accompagné les triomphes de César. Dans ceux-ci les Romains avaient vu paraître, pour la première fois, une girafe : dans ceux de 29, ils virent, pour la première fois, un rhinocéros et un hippopotame.

Tout cela devait montrer à l'opinion combien étaient fallacieux les mauvais bruits que ses adversaires avaient fait courir sur les vertus militaires d'Octave. La même année, Virgile achevait les *Géorgiques* en les célébrant :

« Voilà ce que je chantais sur la culture des champs, l'élevage du bétail et sur les arbres tandis que le grand César lançait contre l'Euphrate profond les foudres de la guerre, et que, victorieux, il imposait ses lois aux peuples consentants et se frayait un chemin vers l'Olympe » (Virg., *Géorg.*, IV, 559-562, trad. E. de Saint-Denis, éd. Budé).

Les contemporains crurent-ils vraiment que le nouveau César avait fait la guerre à l'Euphrate — c'est-à-dire aux Parthes — lors de son voyage de retour de l'Egypte à travers la Syrie ?

Rallier les masses. — Les masses, civiles et militaires, furent certainement plus sensibles à cette propagande que la *nobilitas*. Elles le furent peut-être davantage encore aux générosités financières dont Octave put les faire bénéficier grâce aux trésors de l'Egypte. Environ 120 000 vétérans, déjà installés comme colons, reçurent mille sesterces par tête, la plèbe romaine en toucha quatre cents par tête, mais les congiaires qu'Auguste lui distribua pendant son règne n'eurent jamais moins de 250 000 bénéficiaires. Les soldats qui avaient été démobilisés après la guerre avaient déjà reçu de l'argent, notamment après la prise d'Alexandrie ; ils reçurent maintenant, en Italie ou dans les provinces, des terres dont les propriétaires furent indemnisés. Octave refusa l'*aurum coronarium* que lui offraient les cités italiennes, paya ses dettes et négligea de recouvrer ses créances.

Une crise inflationniste. — Les sénateurs et les chevaliers qui avaient pris part à la guerre ayant reçu, eux aussi, de substantielles gratifications après la prise d'Alexandrie, tout cet afflux d'argent provoqua à Rome et en Italie une crise inflationniste : les prix augmentèrent, en particulier ceux des terres qui auraient doublé, tandis que le loyer de l'argent s'effondrait, des deux tiers, dit-on. Les historiens — Suétone (*Aug.*, 41) Dion (LI, 21), Orose (VI, 19) — ont noté ces conséquences qui avaient frappé les contemporains mais ceux-ci avaient eu des réactions très différentes de celles auxquelles nous sommes habitués aujourd'hui, car les Anciens connaissaient jusqu'alors surtout les effets du manque de signes monétaires ; dans la vie courante l'argent liquide faisait fréquemment défaut, on était donc constamment obligé d'avoir recours à des emprunts qui n'étaient que des avances de trésorerie mais dont les intérêts étaient toujours très élevés : on comprend qu'on se soit réjoui de la diminution du taux. Pour couvrir leurs dépenses importantes les gens riches étaient souvent obligés de vendre leurs terres, ce qui explique sans doute que l'Antiquité n'ait guère connu l'attachement sentimental au domaine hérité des ancêtres : l'augmentation des prix, parce qu'il y eut moins de gens obligés de vendre tandis qu'il y en avait davantage qui pouvaient acheter, surtout le